

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 12 JANVIER 2012

Le douze janvier deux mil douze à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre HUET, Maire.

Étaient présents :

Mmes Besnard, Davoust, Henry, Perche.

MM. Bernard, Bertrand, Chambon, Doutriaux, Lemarchand, Levézier, Marie, Renac

Absents excusés: Mme Guillemot (pouvoir à M. Lemarchand), M. Drouet.

Ouvrages d'art

Le maire rappelle la décision prise fin 2011 de faire réparer en priorité le pont situé à Bizé, pour un montant estimé à 33 230.00 € HT. L'entreprise Giffard, chargée des travaux, ayant sous-estimé l'ampleur des dégradations, a dû procéder à des travaux de consolidation supplémentaires pour un coût évalué à 2 000 € HT, ramené à 1 500 € compte tenu d'une remise commerciale de 500 €.

Considérant le sérieux et la bonne qualité des travaux effectués par cette entreprise, qui sera sollicitée pour d'autres réfections, le conseil donne son accord pour un règlement partiel des travaux supplémentaires, soit 1 000 € HT.

Le maire rappelle que le pont de la rue de la Tourelle et de la rue du Manoir nécessitent des travaux estimés en août 2011 respectivement à 27 520 .00 € et 22 080.00 € HT par la même entreprise.

Plus récemment, la commune a été informée par l'Agence Routière de Louviers, que l'ouvrage situé à l'entrée du Château présentait quelques dégradations de faible importance, nécessitant des reprises de maçonnerie.

Il est précisé que les ouvrages situés sur les RD sont à la charge du Département pour la partie supérieure en surface et à la charge de la commune pour la partie inférieure.

Convention de voirie

La dernière convention signée le 30/12/2008 avec la Cté de communes EMS pour l'entretien de la totalité de sa voirie communale arrivait à terme le 31 décembre 2011. Le montant annuel moyen était de 30 914 € pour ces 3 années écoulées, alors que le montant des travaux exécutés était de 47 216 €. Pour la convention 2012/2014, la Cté de Communes propose une augmentation de 3% annuel, fixant la 1^{er} annuité à 32 787 €.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve les termes du projet proposé et charge le maire de signer la nouvelle convention.

Modification du PLU

Afin de concrétiser l'accès à la zone artisanale, la modification du PLU par Habitat et Développement fait l'objet d'un contrat de mission dont le mémoire s'élève à 1746.16 € TTC. Quant à une « révision simplifiée » qui permettrait de répondre à des demandes précises, le procédé pourrait être conduit simultanément. Un devis sera demandé à cet effet.

Taxe d'aménagement

Suite aux observations des services préfectoraux, il convient de reformuler la délibération du 3 novembre 2011 en ces termes :

Le conseil décide :

- d'**instituer un taux de 3%** sur l'ensemble du territoire communal.
- d'**exonérer**, en application de l'article 331-9 du code de l'urbanisme,

totalemment

- les logements sociaux
- la zone artisanale

partiellement

- le lotissement « les Tilleuls » pour les parcelles destinées à l'habitation individuelle, soit 1% pour la 1^{ère} anné puis 3%.

PPRI – Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Eure Moyenne

Le maire informe que la procédure d'étude est arrivée à son terme. Il rappelle l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2011 en portant approbation. L'article 4 précise que ce Plan vaut servitude d'utilité publique et qu'il doit être annexé aux documents d'urbanisme de la commune.

Le conseil prend acte de cette obligation et décide d'engager les procédures visant à inclure le règlement et les documents graphiques du PPRI par la modification du PLU approuvé le 7 décembre 2007.

Acquisition de matériel pour la cantine

A la demande de la sté de restauration, les devis de 3 sociétés ont été adressés en mairie en vue de l'acquisition d'une armoire réfrigérée e d'une étuve ou armoire de maintien en température. Les propositions n'étant pas facilement comparables, l'avis de la Sté Houlé Restauration sera requis avant toute décision.

Accès handicapés

Le maire rappelle que le dossier de demande de subvention a été transmis à la Sous Préfecture, accompagné du devis de l'entreprise Levézier. Dès réception de la notification d'accord, les modalités de mise en œuvre des travaux seront examinées.

Assainissement en traverse

La rue de l'Eure et la rue de Saint Vigor nécessitent des travaux d'assainissement en traverse. La Direction des Routes, Agence de Louviers ayant conseillé la consultation d'un bureau d'études, SODEREF a été contacté.

Allée du Château

envisage un aménagement de l'espace abri bus et M. Monnoyeur, qui de son côté, voit tout l'intérêt d'une opération qui consisterait à « retrouver l'intégrité de la perspective historique sur la façade abbatiale ». Photos à l'appui, le maire s'étonne que cet argument soit mis en avant, alors que même en l'absence de feuillage, la façade du château n'est que très partiellement visible. Un courrier de réponse sera fait dans ce sens.

Jachères fleuries

Les espaces floraux, qui ont agrémenté les entrées du village en 2011, ont été broyés. Le conseil donne son accord pour reconduire l'opération « semencés » en 2012.

Informations diverses

Mise à disposition

Par procès verbal, la parcelle E 598 de 82a 12 sera mise à disposition de la CCEMS dans le cadre du projet touristique ~~vélo-rail~~ *Voie verte*

Radar pédagogique

La livraison est prévue pour la 2^{ème} quinzaine de janvier. Il faut envisager les solutions qui éviteront le vol.

Le Document unique

Une sté de conseil et de formation propose ses services à la commune en vue de réaliser ce document obligatoire, qui permet de définir les risques auxquels sont exposés les salariés, de les informer et de les former et de prémunir l'employeur contre toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie professionnels. Avant de prendre toute décision, le maire se renseignera auprès du Centre de Gestion.

Maison Vautier

Le maire donne lecture de la lettre de requête de Me Poinssotte au Procureur de la République et dont copie a été communiquée au secrétariat de Mme la Sous-Préfète, dans l'espoir d'un dénouement.

Illuminations

La facture de M. Blondel pour la location et pose des illuminations de Noël s'élève à 4601 €. somme qui paraît trop élevée (7% d'augmentation par rapport à l'année dernière).

Menus de la cantine

La Sté Houlé Restauration a transmis les menus de décembre et janvier. Le nouveau mode de fonctionnement de la cantine donne toutes satisfactions.

Container à verre

Le SYGOM demande d'envisager un nouvel emplacement, le prestataire chargé de le vider aurait des difficultés du fait de l'étroitesse de la rue. M. Doutriaux évoque le projet initial de déposer des containers à plusieurs endroits, mais la demande n'a pas pu se concrétiser.

Encaissement de chèque

Le conseil autorise le maire à encaisser un chèque de la SMACL de 301.39 € en remboursement des dommages subis sur le mobilier urbain.

Fête de la peinture

La 8^{ème} édition des « peintres dans les rues de l'Eure » aura lieu le dimanche 3 juin 2012.

FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Intéressé par cette démarche, qui consiste à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, le conseil souhaite s'inscrire au programme 2012.

Lotissement Dewulf

Les consorts Dewulf ont saisi un nouveau bureau d'études pour tenter de concrétiser leur projet de lotissement.

Commission des Impôts directs de la CCEMS

La candidature de M. Levézier a été proposée et retenue par la CCEMS pour représenter la commune.

Questions diverses

- **M. Chambon** s'inquiète des problèmes liés à l'implantation de la future station d'épuration, sachant qu'elle risque de faire l'objet d'une enquête d'utilité publique étant donné les exigences du propriétaire.
- **Mme Perche** : l'assemblée générale du Club des Jeunes aura lieu le 20 mars à 20h 30. Appel est fait aux volontaires pour rejoindre le bureau.